

# Séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026

<b>N° de la délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Sens du vote</b>
2026/18	Vote du budget primitif 2026	Unanimité
2026/19	Affectation du résultat de fonctionnement 2025 (annule et remplace la délibération 2026/4)	Unanimité
2026/20	Commission Communale des Impôts directs (CCID) : fixation des noms de personnes en vue de la nomination des membres.	Unanimité
2026/21	Désignation d'un correspondant Défense	Unanimité
2026/22	Désignation d'un correspondant incendie et secours	Unanimité
2026/23	Commission intercommunale des impôts directs (CIID) : désignation d'une personne en vue de siéger	Unanimité
2026/24	Désignation des délégués auprès du Comité National d'Action Sociale	Unanimité

# COMMUNE DE CHATEAUNEUF

## PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 27 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de conseillers municipaux présents : 15  
Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Présent(e)s : FOURNIER Raymond- ETIENNE Nadège- PEPIN François-BRUN Nadège- JACQUIN Michel- MARTIN Valérie- CARREL Denis- DUBOIS Virginie -FALQUET Patrick- TRELLE Géraldine- LEMAIRE François- MARIN-LAMELLET Estelle- ZAMPIN Christophe- FREPPAZ Emilie

Secrétaire de séance : ETIENNE Nadège

Mme Le Maire demande si le projet de procès-verbal de la séance précédente soulève des commentaires. Après consultation, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026 tel qu'il leur a été transmis.

Mme la maire présente 3 décisions prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal lui a attribuée par délibération du 31/03/2026 :

- **Décision n°1/2026** : signature d'un avenant relatif au marché de renouvellement des réseaux humides, enfouissement des réseaux secs et aménagement de voirie sur le secteur Les Poncins. Lot 1 Génie civil : 4 881 €HT (travaux supplémentaires nécessaires à la réfection du réseau d'eaux pluviales).
- **Décision n°2/2026** : signature d'un contrat d'entretien pour l'élévateur PMR de la mairie avec la société ETNA.
- **Décision n°3/2026** : signature d'un bail de location avec M. Allard-Nicolazzi Jonathan concernant la parcelle communale ZC 36 pour faire un potager.

### 1°- Objet : Vote du budget primitif 2026

Rapporteur : Nadège ETIENNE

*Le projet de budget a été transmis aux élus le 15 avril 2026 afin de respecter le 2eme alinéa de l'article L1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que « le projet de budget doit être transmis aux élus au moins 12 jours calendaires avant la séance ou il sera voté quel que soit le nombre d'habitants de la commune ».*

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 875 313.17 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 216 762.50 €

## **2°- Objet : Affectation résultat de fonctionnement 2025- Budget communal 2026**

*Cette délibération annule et remplace la délibération n°2026/4 du 02 mars 2026*

Rapporteur : Raymond FOURNIER

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'affecter au budget communal 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

- La somme de 467 220.33 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- La somme de 133 772.17 € en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement.

## **3°- Objet : Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Fixation des noms en vue de la nomination des membres**

Rapporteur : Christelle HUGONOT

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

~~Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :~~

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

	<b>Commissaires titulaires</b>	<b>Commissaires suppléants</b>
1	MOREL Gilles	BERGIN Frédéric
2	GARESIO Marie-Paule	POUSSE Julia
3	GUILBERT Eric	HERRES Jean-Paul
4	DALLO Emeline	TRAVERSIER Aurélie
5	PEPIN Raphaël	CHARPIN Jean-Paul
6	MARTIN Hélène	LAUSSAC Pierre-Bernard
7	GEOFFROY Mathieu	VEILLET Damien
8	FALQUET Michaël	MARTINEZ Florence
9	FALQUET Patrick	TRELLE Géraldine
10	LEMAIRE François	DUISIT Floriane
11	PEPIN Bernadette	LUC Richard
12	FOURNIER Raymond	COSTA Marie-Laure

#### **4°- Objet : Désignation d'un Correspondant Défense**

Rapporteur : Christelle HUGONOT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne : Mme HUGONOT Christelle en tant que correspondant Défense.

#### **5°-Objet : Désignation d'un correspondant Incendie et secours**

Rapporteur : Christelle HUGONOT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne M. ZAMPIN Christophe en tant que correspondant Incendie et secours :

#### **6°-Objet : Désignation d'une personne en vue de siéger auprès de la CIID**

Rapporteur : Christelle HUGONOT

L'article 1650-A du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Cette commission est composée de dix commissaires. Un conseiller municipal est proposé : Raymond FOURNIER

#### **7°- Désignation délégués auprès du Comité National d'action Sociale (CNAS)**

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer afin de désigner 2 délégués : un élu et un agent auprès du CNAS. Les délégués ont pour rôle de faire le lien avec le CNAS quant aux besoins, souhaits et décisions prises en matière de gouvernance du CNAS et délivrance des prestations et de représenter le CNAS au sein de votre structure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Mme ETIENNE Nadège, élue pour représenter la commune en qualité de déléguée et -Mme BALTU Françoise, agent pour représenter la commune en qualité de déléguée.

### Questions diverses :

- Désignation de 2 référents ambroisie : Mme DUBOIS Virginie et Mme MARIN-LAMELLET Estelle.
- La commission Marché Public à procédure adaptée s'est réunie pour étudier 2 projets :
  - Consultation de bureaux d'étude pour l'aménagement autour de la mairie :

Nous avons reçu 4 offres qui ont été étudiées par la commission. C'est l'offre du bureau d'étude ISAGEO qui a été retenue pour un montant de 6 654 € TTC. Cette offre était la moins chère et la méthode de travail proposée répond aux attentes de la commune concernant ce projet.

- Installation d'un champ photovoltaïque sur un délaissé d'autoroute appartenant à la commune.

L'entreprise Enerparc a été retenue. Elle propose un loyer annuel de 13 000 €. Ce loyer est intéressant pour la commune et les références de la société Enerparc sont solides.

Un bail d'une durée de 30 ans sera signé entre la commune et Enerparc.

- Travaux de rénovation de la mairie : L'élévateur PMR fonctionne mais nous sommes toujours dans l'attente des documents relatifs à la conformité. En l'absence de ces documents, la mairie ne peut pas ouvrir au public.
- Travaux aux Poncins : La pose des enrobés sera effectuée le 06 mai 2026. Le câblage électrique a débuté.
- Prochain CM : vendredi 05 juin à 19 heures 30.

Le Maire,  
Christelle HUGONOT

Le/la Secrétaire de séance  
ETIENNE Nadège

